

BULLETIN SPECIAL - Septembre 2009



GRIPPE : vous informer pour mieux vous protéger

L'épidémie de grippe A n'est plus une hypothèse mais une réalité.

L'employeur a la responsabilité de protéger la santé et la sécurité de ses salariés et a intérêt à maintenir le bon fonctionnement de l'entreprise.

Les Services de Santé au Travail ont pour rôle de vous conseiller en matière de prévention des risques professionnels pour vous aider à protéger la santé de vos salariés et de votre entreprise.

Parmi les mesures à prendre dès maintenant, nous vous recommandons

- d'identifier les activités exposant à des contacts fréquents et nombreux avec le public (postes d'accueil, caisses...) et d'organiser le travail pour limiter les contacts au sein de l'entreprise
- d'informer vos salariés sur les règles d'hygiène et de sécurité à respecter et d'afficher les consignes
- de mettre à disposition de vos salariés
 - o des moyens de lavage et d'essuyage des mains (savon ou solutions hydroalcooliques, essuie-mains à usage unique, poubelles fermées, ...)
 - o des masques FFP2 pour les protéger des contacts avec des personnes malades et des masques chirurgicaux pour ceux présentant des symptômes
- d'accroître le nettoyage et la désinfection régulière des matériels (poignées, téléphones, ...) et lieux de passage avec des solutions virucides
- d'aérer régulièrement les locaux ; attention aux systèmes de ventilation qui peuvent diffuser le virus
- de mettre à jour votre Document Unique d'évaluation des risques en y incluant le risque infectieux et les moyens de prévention mis en œuvre

Symptômes grippaux

Apparition soudaine de **fièvre (> à 38°), toux, courbature, fatigue**

Si un salarié présente ces symptômes, il faut :

- o qu'il porte un masque chirurgical pour ne pas contaminer son entourage
- o qu'il rentre (ou reste) à son domicile et contacte son **médecin traitant** (contacter le 15 seulement en cas d'urgence)

Documents de prévention à télécharger

- **Règles d'hygiène à faire appliquer dans l'entreprise**
<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/IMG/pdf/hygiene.pdf>
- **Affichette gestes pour limiter les risques de transmission**
<http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/pdf/affiche-gestes-simples.pdf>
- **Affichette sur le lavage des mains**
<http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/pdf/affiche-hygiene-des-mains.pdf>
- **Affichette pour les lieux d'accueils et salles d'attentes**
<http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/pdf/signaletique-salle-attente.pdf>

Informations complémentaires :

www.pandemie-grippale.gouv.fr
www.travailler-mieux.gouv.fr
www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/
www.inrs.fr
www.invs.sante.fr

Plate-forme téléphonique d'information
0 825 302 302 (de 8h à 20h)

La prévention à mettre en place dans chaque entreprise dépend de son activité et de son organisation
Votre médecin du travail est là pour vous conseiller sur les mesures à mettre en place

Pensez à contacter votre médecin du travail

Coordonnées : www.aist-avignon.net